

de 1595, exigèrent également l'enregistrement des armoiries qu'ils avaient concédées ou allaient concéder (28) ainsi que l'emploi de la brisure spéciale pour les armes des bâtards (28bis).

Une réforme importante fut la prépondérance donnée aux gens de longue robe du *Conseil privé* (présidé par le chevalier Jean de *Richardot*, seigneur de Berly, jusqu'à sa mort qui survint en septembre 1609), et cela au détriment des conseillers de courte robe du Conseil d'Etat. C'est que les archiducs en étaient venus à constater que les légistes du Conseil privé pouvaient être d'une plus grande utilité que les grands seigneurs du premier des Collèges collatéraux*), mus par des velléités d'indépendance et exaspérés par la sempiternelle tutelle de l'Espagne. L'activité du Conseil privé se manifesta tant dans le domaine du droit que dans celui de la procédure, magistrale fut son interprétation de l'Edit perpétuel notamment lorsqu'il s'agissait de donner force de loi à des coutumes. (30)

3. - VIE ECONOMIQUE

Pour le pays de Luxembourg il n'y eut pas trop de difficultés à payer régulièrement «l'aide ordinaire» fixée en 1600 d'après une quote qui variait d'une province à l'autre.

Quant aux impôts extraordinaires et de consommation, ils suscitaient souvent des réclamations de la part des Etats provinciaux. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Conformément à l'axiome que la mauvaise monnaie chasse la bonne, les Pays-Bas, au cours de la longue période de guerres se voyaient submergés par des pièces étrangères de mauvais aloi. Par de nombreuses ordonnances monétaires que l'on peut considérer comme des modèles du genre (31) et qui trouvaient l'approbation unanime, les archiducs prohibèrent le trafic de ces monnaies en même temps que la sortie des métaux précieux.

La circulation monétaire fut rendue plus ou moins normale par la frappe «d'une quantité prodigieuse» de pièces d'or et d'argent à l'effigie des archiducs, monnaies qui forment encore de nos jours la joie des numismates.

Forts du droit incontesté des princes de modifier la monnaie et d'en tirer un bénéfice... modéré (!), les Archiducs ne manquaient pas de faire subir de nombreux changements au cours des monnaies. Si d'aucuns ont été choqués par le «sentiment de lucre» manifesté en cette matière par les princes souverains des Pays-Bas, d'autres n'osent pas leur en faire un grief sérieux «vu les idées et les coutumes du temps... et étant donné que les Archiducs, à une époque très difficile, se donnaient une peine infinie pour corriger une situation qui demandait, pour être stabilisée, une réforme plus générale que celle qu'ils pouvaient faire aux Pays-Bas et un apaisement du marché international des métaux». (32)

*) Le troisième de ces Collèges, créés en 1531, était le Conseil des finances. Les spécialistes qui le composaient s'occupaient de l'administration des domaines, des impôts et du contrôle des Chambres des comptes. (29)